

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

Enquête préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de  
l'aérodrome d'Eu-Mers-Le Tréport

---  
**Ministère de la transition écologique et solidaire / Direction générale de l'aviation civile**  
---

En application de l'arrêté interpréfectoral du 17 octobre 2019, il sera procédé du jeudi 14 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 inclus, soit pour une durée de 23 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome d'Eu- Mers- Le Tréport présenté par la ministre de la transition écologique et solidaire.

Le PSA a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions, mais aussi de préserver le développement à long terme de la plate-forme. Il détermine, tenant compte du relief naturel du terrain, les zones frappées de servitudes aéronautiques, ainsi que les cotes maximales à ne pas dépasser, définies à partir de l'utilisation de surfaces de dégagements aéronautiques, et au-dessus desquelles l'espace doit toujours être libre d'obstacle.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes d'Eu, Ponts-et-Marais et du Tréport pour ce qui concerne le département de la Seine-Maritime, et d'Ault, Friaucourt, Mers-les-Bains, Oust-Marest et Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly pour ce qui concerne le département de la Somme.

Le siège de l'enquête publique est la commune d'Eu en Seine-Maritime.

Le préfet de la Seine-Maritime est désigné, en application de l'article R112-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies des communes précitées où le public intéressé pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Monsieur Jacques LAMY, ingénieur territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rouen.

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Eu (mairie) : le jeudi 14 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures
- Le Tréport (mairie) : le mardi 26 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures
- Mers-les-Bains (mairie) : le vendredi 6 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures

Les observations et propositions seront consignées sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies au public.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie d'Eu – Rue Jean Duhornay BP 38 76260 Eu ou par voie électronique à l'adresse suivante : [news@ville-eu.fr](mailto:news@ville-eu.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ( [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de la Direction de la sécurité de l'aviation civile – Ouest – Aéroport de Brest-Guipavas BP 56 29490 Guipavas – 02 98 32 02 00 – [bf.courrier.dsaco@aviation-civile.gouv.fr](mailto:bf.courrier.dsaco@aviation-civile.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du président de la commission d'enquête dans les mairies précitées et à la préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes concernées.